



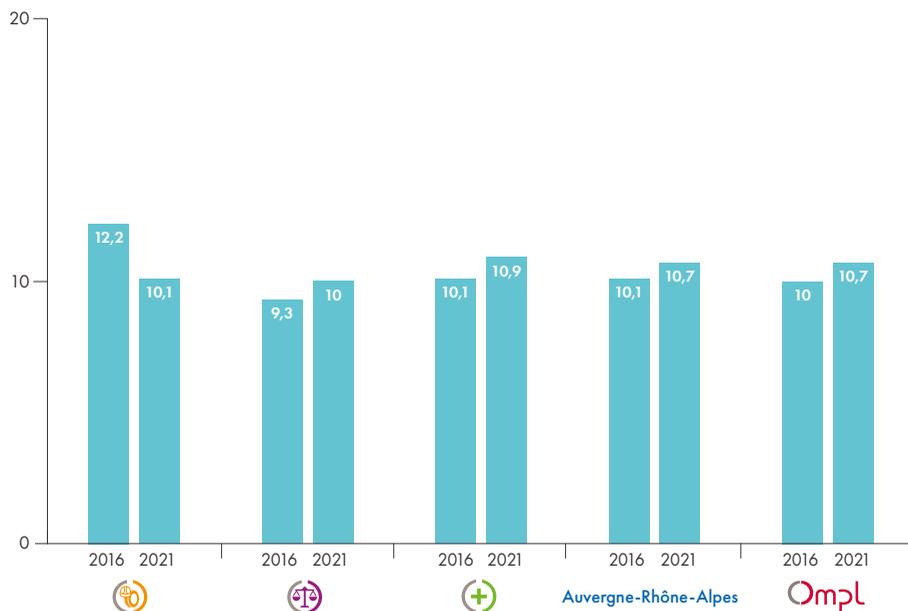
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS/DSN fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



### NIVEAU MOYEN DE CHÔMAGE

- Dans le champ de l'OMPL régional, la part de salariés ayant connu au moins une période de chômage indemnisée au cours de l'année (10,7 %) est proche de celle observée dans l'ensemble des secteurs privés de l'économie hors intérim (10,8 % en 2021 selon l'INSEE). Elle est identique à la proportion observée pour l'OMPL au niveau national.
- Au niveau des secteurs, les valeurs sont relativement proches. Le minimum est observé pour le secteur juridique (10 %) et la proportion est maximale pour le secteur santé (10,9 %).
- Globalement, de 2016 à 2021, l'indicateur a progressé de + 0,6 point dans le champ de l'OMPL régional. Les secteurs cadre de vie-technique et juridique ont bénéficié de reculs de - 0,6 et - 0,7 point respectivement.

### Indicateur de chômage annuel par secteur (%)



Sources: Insee, DADS/DSN, 2016-2021.



$$\text{Indicateur de chômage global annuel} = \frac{\text{Nombre de salariés ayant connu une période de chômage indemnisée dans l'année}}{\text{Nombre total de salariés}}$$

Cette mesure prend en compte les salariés employés au moins une journée au cours de l'année dans la branche professionnelle et qui ont connu une période de chômage indemnisée au cours de la même année. Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de Pôle Emploi ou à celle de l'Insee.



## STRUCTURE PROCHE DU NATIONAL

- Dans le secteur cadre de vie-technique, les salariés des entreprises d'architecture connaissent plus souvent des périodes de chômage que ceux des entreprises d'expertises en automobile (+ 6,6 points).

Par rapport à 2016, l'indicateur a reculé dans les deux branches (- 2,1 et - 2,7 points).

- Relativement à l'ensemble du secteur juridique, les salariés des offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires (+ 9,3 points) sont significativement plus exposés aux périodes de chômage et inversement pour ceux des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (- 4 points) et des études d'huissiers de justice (- 1,8 point).

Entre 2016 et 2021, les offices de commissaires-priseurs judiciaires et sociétés de ventes volontaires (+ 4,6 points) se distinguent par une nette progression de l'indicateur.

- Dans le secteur santé, la valeur de l'indicateur est significativement plus élevée que la moyenne sectorielle pour les cabinets dentaires (+ 3,6 points) mais plus faible pour la pharmacie d'officine (- 2,4 points).

De 2016 à 2021, la prégnance du chômage s'est nettement accrue pour les salariés des cabinets dentaires (+ 2 points) et des laboratoires de biologie médicale extra-hospitaliers (+ 3,4 points).

## Indicateur de chômage annuel par branche professionnelle (%)

	Auvergne-Rhône-Alpes		France	
	2016	2021	2016	2021
	12,2	10,1	12,7	11,0
	12,8	10,7	13,5	11,8
	6,8	4,1	7,0	5,4
	9,3	10,0	8,9	9,8
	7,1	6,0	8,8	8,5
	9,5	10,1	8,7	9,7
	14,7	19,3	10,6	12,7
	8,1	8,2	9,4	9,6
	10,1	10,9	9,9	10,8
	12,5	14,5	12,4	14,1
	8,8	12,2	7,3	12,2
	10,2	10,5	10,1	10,7
	8,9	8,5	9,4	8,6
	13,3	12,1	12,5	11,4
<b>Ompl</b>	<b>10,1</b>	<b>10,7</b>	<b>10,0</b>	<b>10,7</b>

Sources : Insee, DADS/DSN, 2016-2021.